Arrondissement de LA TOUR DU PIN



COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2021 à 20 h

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas SOLIER, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Monsieur Nicolas SOLIER, Mesdames et Messieurs Alain VINCENT, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, René BALMAIN, Françoise PONCET, Eric GUILLAUD, Frédéric MINIERE, Armelle THIERNESSE, Ismaël BRAHIMI, Christophe VAGLIO, Sonia ROUSSEAUX Nadège PESSE, Sébastien PONCET, Clémence MACHET, Benjamin REGIS, Didier PERRIN, Ghyslaine BILLAUD

ABSENTE: Madame Laëtitia PLASSIARD

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur Didier PERRIN

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire propose de rajouter trois points à l'ordre du jour, concernant des demandes de subventions ; proposition acceptée à l'unanimité. Ces décisions seront enregistrées à la suite de l'ordre du jour transmis sur la convocation.

1. <u>DELIB.2021-07-47 PROJET CHEMIN DES MOUILLES-PROGRAMME 2022-MAITRISE</u> D'OUVRAGE TE38 POUR LES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du Chemin des Mouilles qui rentrera en compte dans le budget prévisionnel de l'année 2022. La première tranche englobe les travaux depuis l'intersection du Chemin des Mouilles et de la Route du Pontet jusqu'au croisement avec le Chemin des Petites Mouilles.

Concernant les travaux sur réseaux électriques et téléphoniques, la Commune a souhaité solliciter le TE38 qui a étudié la faisabilité de l'opération

- Enfouissement électrique
 - o Coût TTC 196 540 €
 - o Reste à charge pour la Commune 32 992 €
- Enfouissement téléphonique
 - Coût TTC 58 063 €
 - o Reste à charge pour la Commune 58 063 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération et de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage qui s'élèvent à 2 765 € pour les travaux sur le réseau de télécommunication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avant-projet, le plan de financement et la participation de la collectivité,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

2. <u>DELIB.2021-07-48 PROJET D'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE</u> DE LA ZONE HUMIDE DE LA HAUTE BOURBRE

Le secteur de la zone humide de la Haute-Bourbre abrite diverses espèces protégées justifiant la conservation du biotope qui les accueille. Un **biotope** se caractérise traditionnellement par cinq éléments qui sont la lumière, la température, la qualité du sol, ainsi que celle de l'eau et de l'air. C'est un ensemble défini par des conditions climatiques et physico-chimiques particulières et uniformes qui héberge une flore et une faune spécifiques.

Monsieur le Préfet propose un périmètre de protection de biotope sue les communes de La Bâtie-Montgascon, Les Abrets en Dauphiné, St-André le Gaz, Le Passage et St-Ondras couvrant une superficie de 154.30 hectares.

Sur l'ensemble du périmètre, il est interdit d'effectuer tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux, de faire du feu, de jeter tous produits ou matériaux, de modifier le régime des eaux.

Pour l'entretien et la gestion du site, il est autorisé d'effectuer les travaux de gestion et d'entretien du biotope par du débardage respectueux des sols, des plantations de peupliers, l'entretien des chemins. Les travaux agricoles continuent mais sans produits phytosanitaires. L'utilisation de produits biologiques est requise pour la démoustication.la circulation de véhicules à moteur est interdite sauf pour les missions de service public, pour les propriétaires et pour les pratiques agricoles et sylvicoles.

Sont interdits, la circulation des personnes hors sentiers balisés, les manifestations sportives, les activités de camping et baignade, le survol du site.

Des panneaux mentionnant la zone de biotope seront disposés aux points d'entrée ou aux limites géographiques du périmètre.

Le Conseil Municipal, vu le projet d'APPB de la zone humide de la Haute Bourbre, après en avoir délibéré,

EMET les votes suivants :

- 11 abstentions dont le Maire
- 3 voix « contre »
- 3 voix « pour ».

3. <u>DELIB.2021-07-49 RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE CONSULTATION DU SERVICE NATIONAL D'ENREGISTREMENT (SNE): DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF</u>

Depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement. Les services utilisateurs sont principalement des Communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit avoir préalablement signé une convention avec le Préfet de l'Isère rappelant les droits et obligations de chacun. Les conventions signées en 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées afin que la Commune puisse continuer à avoir accès au SNE en consultation.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention présentée ce jour et souligne que celle-ci acte que l'enregistrement des demandes de logement social, déposées sur la Commune de La Bâtie-Montgascon sera réalisé par la Communauté de Communes Vals du Dauphiné qui sera co-signataire de la présente convention Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ADOPTE la convention entre Monsieur le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

4. <u>DELIB.2021-07-50 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS</u>

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé une fois tous les 5 ans. Il aurait dû être réalisé en 2021 mais a été reporté en raison de la pandémie de Covid 19. Le recensement des habitants de la commune aura donc lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Comme en 2016, date de la dernière enquête de recensement, Monsieur le Maire a désigné la secrétaire générale coordonnatrice des opérations de recensement. La coordonnatrice est l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement, son rôle consiste en particulier à encadrer les agents recenseurs et le suivi en continu de la collecte.

L'INSEE attribue une dotation forfaitaire au titre de l'enquête de recensement 2022 d'un montant s'élevant à 3 533 € (pour mémoire 3 801 € en 2016), à charge pour la commune de s'occuper des opérations de recensement.

Le territoire de la Commune est découpé en 4 zones de collecte dénommées districts qui seront attribués à 4 agents recenseurs qui feront l'objet d'un recrutement par arrêté municipal. Monsieur le Maire rappelle au conseil que les agents recenseurs sont rémunérés par la commune. Il convient donc de fixer leurs indemnités.

Monsieur le Maire propose de verser à chacun des quatre agents recenseurs la somme de 2.00 € par habitant recensé et 1,40 € par logement recensé. Il propose également d'attribuer une somme forfaitaire de 300.00 € à la coordinatrice du recensement pour la mission de gestion des agents, des données reçues et transmises à l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les propositions ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

5. <u>DELIB.2021-07-51 TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2022</u>

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs délibérations relatives aux tarifs des services municipaux ont été votées en 2021 et propose de recenser ces diverses décisions dans un tableau récapitulatif :

1 et propose de rec	enser des diverses décisions dans un table	eau recapituia	.111 :	
Marché hebdomadaire				
		tarif]	
	longueur étals	journalier		
	De 0 à 1,99 m	1,00 € / jour		
	De 2 à 4,99 m	2, 00 € / jour		
	De 5 à 9,99m	2, 50 € / jour		
	10m et plus	3, 00 € / jour		
	Electricité	1, 50 € / jour		
Musée du Tisserand				
	Plein tarif : 5,00 €			
	Tarif réduit : 3,50 € pour les groupes de plus de 10 personnes, les étudiants, les chômeurs, les handicapés (sur présentation			
	d'un justificatif) Enfant de moins de 12 ans accompagné d'un adulte : gratuit			
	Enfant de 12 à 16 ans : 2.50 €			
	Tarif enfant individuel (atelier) : 5,00 € pour le premier enfant, 3,50 € pour les suivants d'une même famille			
	Atelier + visite : 70,00 € par classe			
	Sentier + visite : 70,00 € par classe			
Restaurant scolaire				
	4.60 € pour les enfants			
	7.00 € pour les adultes			
	2.30 € panier repas sur présentation d'un justificatif médical			
Salle d'Animation				
	Associations LBM	Habitants LBM	Extérieurs	Cautions
week-end	gratuité pour les 3 premières utilisations			1000,00€ (dégradations)
	puis 400 € dès la 4ème utilisation	400 €	700€	200,00€ (frais entretien)
semaine hors jours fériés	gratuité	200€	350€	200,00€ (cuisine)
Salle des Jeunes avec accès au bar				
	Associations LBM	Habitants LBM	Extérieurs	Cautions
week-end	gratuité	150€	250€	300 €
semaine hors				
jours fériés	I gratuité	70 €	120€	
	I gratuité	70€	120€	
jours fériés	I gratuité	70 €	120€	
jours fériés	gratuité	70 €	120€	
jours fériés	gratuité Jardin du souvenir : 50 €	70 €	120€	
jours fériés	Jardin du souvenir : 50 € Concession simple cinquantenaire : 175 €	70 €	120€	
jours fériés	Jardin du souvenir : 50 € Concession simple cinquantenaire : 175 € Concession double cinquantenaire : 350 €	70 €	120€	
jours fériés	Jardin du souvenir : 50 € Concession simple cinquantenaire : 175 € Concession double cinquantenaire : 350 € Columbarium 2 urnes - trentenaire : 250 €	70 €	120€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette grille de tarifs

CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer cette règle, à compter de l'année 2022.

6. <u>DELIB.2021-07-52 DEMANDE D'AIDE DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DETR AU TITRE « OPERATION VISANT A AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS CHEMIN DES MOUILLES»</u>

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, des travaux d'aménagements de sécurité du Chemin des Mouilles, comprenant la création de trottoirs, chicane, plateau surélevé, aménagement du carrefour Chemin des Mouilles/Route du Pontet.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la DETR 2022, « programme sécurité » et propose de solliciter une subvention selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENT	
Coût des travaux	134 114.00 € HT	Subvention Conseil Départemental	
		40 000.00 €	
		DETR 26 823.00 €	
		Autofinancement 67 291.00 €	
TOTAL	134 114.00 € HT	TOTAL 134 114.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la demande de DETR relative aux travaux mentionnés ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

7. <u>DELIB.2021-07-53 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT :</u> PROGRAMME 2022 AMENAGEMENT DE SECURITE CHEMIN DES MOUILLES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'état de dégradation importante du Chemin des Mouilles en raison notamment des écoulements d'eau de ruissellement qui détériore dangereusement la chaussée, la rendant potentiellement accidentogène.

Afin de limiter l'insécurité, Monsieur le Maire propose de reprendre l'ensemble de la voirie en créant des drains pour récupérer les eaux de pluie ainsi qu'un cheminement piéton pour assurer la sécurité des usagers puis de refaire le revêtement de la partie roulante.

Le montant estimé s'élève à la somme de 163 135.92 € HT.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Département au titre de 2022, de 50 % sur un montant maximum de travaux de 80 000 €, programme voirie et propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la demande de subvention relative à ces travaux pour un montant de 163 135.92 € HT

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

8. <u>DELIB.2021-07-54DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT : PROGRAMME 2022 PLAN ECOLE</u>

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'un programme « plan école » est financé par le Conseil Départemental à hauteur de 60 % de dépenses et propose de s'inscrire pour obtenir une aide sur divers travaux et acquisitions en direction du Groupe Scolaire.

Le montant estimé s'élève à la somme de 143 517 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de solliciter une subvention relative à ces travaux pour un montant de 86 110.00 € HT

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

9. <u>COMPTE-RENDU REUNIONS ET/OU COMMISSIONS - INFOS ET QUESTIONS DIVERSES</u>

Commission Communication:

- Bulletin municipal
 - Le bulletin est terminé ; la distribution pourra intervenir début janvier.
 - 24 artisans/commerçants ont répondu pour insérer un encart publicitaire dans le bulletin municipal (50 € l'encart).
 - La Commission propose d'intégrer deux agents dans la conception des flyers, affiches, info lettre, bulletin, sous condition qu'ils soient volontaires. Dans cette hypothèse, il faudra les rencontrer afin d'organiser les tâches de chacun.
 - La Commission doit également travailler sur l'utilisation des supports de communication.

> Commission Associations-Sport-Culture-Patrimoine

- La Commission souhaite aider les associations dans leur attente d'infos COVID et dans leur recherche de subventions.
- O Les travaux de mise en place d'un vestiaire arbitre au stade Renodel sont en cours de finalisation.
- O Challenge réussi pour le city stade et pour la réouverture du court de tennis au Stade Frechet qui connaissent un vrai succès.
- O Le téléthon a connu une organisation différente cette année, par des ventes diverses tous les soirs de la semaine, (sauf mercredi) à l'heure de la sortie de l'école. Grâce à ces actions, la somme récoltée s'élève à 4 428.79 €.
- o Le 18 décembre, 114 colis seront distribués par des bénévoles, aux personnes de plus de 75 ans.
- Il est rappelé qu'en 2022 les associations devront déposer un dossier de demande de subvention (sauf les Amis de la Soierie pour le Musée, Lire à La Bâtie pour la Bibliothèque et l'AFR pour le Centre de Loisirs).
- Le bilan de la fréquentation du Musée est satisfaisant grâce à l'embauche d'un nouveau salarié et de l'association qui a participé activement aux actions menées tout au long de la saison. Olivier commente toutes les visites ce qui plaît beaucoup. Il est à noter que les journées du patrimoine ont attiré 228 visiteurs!!

Commission Urbanisme/Bâtiments communaux :

- O Les travaux de réfection des sols de 3 classes se dérouleront pendant les vacances de Noël. Il est fait appel à des volontaires pour déménager les classes.
- O Ancienne Poste : le projet retenu s'oriente vers une rénovation du bâti existant qui présente l'avantage d'octroi de subventions plus importante que sur de la construction neuve. Par ailleurs, une construction supprimerait des places de stationnement ce qui créerait une gêne pour les commerçants. Les travaux envisagés sont l'implantation d'un commerce en rez-dechaussée et un appartement en étage. L'architecte doit présenter un avant-projet sommaire prochainement.
- O Musée: le projet est suspendu jusqu'à la fin du mandat. L'étude reste valable pour la mise en accessibilité et conformité du bâtiment. Il sera cependant nécessaire de cibler les besoins réels car l'aspect financier est trop important. Il devra être également tenu compte des avis extérieurs au Conseil Municipal, comme l'association Les Amis de la Soierie qui rejette le style prévu pour les façades.
- Le bilan global est plutôt positif avec la création du city stade, la réfection du local des associations (merci au comité des fêtes pour sa participation financière à l'achat de mobilier et d'électroménager).
- O Les projets sont de renforcer ou de mettre en place les contrôles de sécurité sur les infrastructures sportives, les bâtiments communaux (changement de prestataires pour les contrôles sécurité et incendie) et de réaliser la mise aux normes électrique de l'ensemble des bâtiments.
- o En 2022, les ouvertures de l'école non encore isolées seront changées.
- O PLUi Est: l'enquête publique se déroulera du 12 janvier au 16 février. Monsieur le Maire et Monsieur René Balmain ont rendez-vous avec Monsieur Edouard Malsch, responsable du service urbanisme des VDD pour évoquer la problématique des sursis à statuer opposés à certaines demandes et qui seront obsolètes dès le mois de mars.

Commission Projets de Village:

- o Nettoyage de la Commune
 - Le CCAS offrait 50 € d'aide au code de la route, à tout jeune participant entre 15 et 17 ans ; 2 inscrits ne sont pas venus.
 - Merci aux élus pour leur participation.
- o Conférence Hypnose
 - Succès également avec 27 personnes présentes.
- O Le 11 Novembre a été célébré le centenaire du Monument aux Morts avec la participation des enfants de l'école. Cette cérémonie a connu une belle affluence ; elle fut réussie et émouvante. Merci aux élus qui ont accepté de faire la circulation pour que la manifestation puisse se dérouler en toute sécurité.
- O La conférence animée par Sandrine Sarrazin, chercheure à l'INSERM en immunologie, sur les actualités COVID-19 a réuni une centaine de personnes. Sandrine Sarrazin a répondu avec gentillesse et compétence aux différentes questions qui lui ont été posées.
- o Projets 2022
 - Conférences
 - Les thèmes et les cadences restent à établir. Ces conférences auront lieu principalement en soirée et au Musée où la salle de projection peut accueillir 30/40 personnes et la salle d'expo d'une capacité de 80/100 personnes.
 - Concerts
 - Des concerts de chants grégoriens pourraient être organisés dans l'église.
 - La Bâtie Folle
 - La manifestation est prévue pour l'après-midi du 16 septembre en partenariat avec le Musée qui organiserait une expo sur les tissus.
- o Ateliers numériques
 - Une attente évidente de la population car 24 inscriptions (6 groupes).
 - Des questionnaires ont été distribués aux personnes intéressées afin de cibler leur niveau de connaissance informatique et leurs attentes.

Commission Voirie-Réseaux :

- Travaux terminés Chemin de la Corne, Chemin du Vard, Chemin de Chatanais, Chemin de la Maigrière par l'entreprise Carrey.
- O La priorité reste l'élagage des arbres potentiellement dangereux. Monsieur Alain Vincent prendra contact avec les propriétaires concernés. Les travaux dans la propriété Boirivant dont les arbres retombaient sur la voie publique ont été réalisés.
- o Projets 2022
 - Chemin des Mouilles: enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, aménagements de sécurisation des piétons et de la circulation, réfection de la partie roulante. L'enveloppe financière étant importante, cette opération se déroulera sur deux exercices.
 - Route du Pontet : le Syndicat des Eaux a programmé les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
 - Chemin du Replat : les feux tricolores seront en fonctionnement début février
 - Château d'eau : intervention du Syndicat des Eaux pour un problème de pression d'eau
 - Eclairage public : une mise en concurrence est lancée auprès des entreprises SPIE (prestataire actuel) et SOBECA.
- Cimetière
 - **2**021
 - Acquisition d'un logiciel de gestion
 - 2022, en prévision
 - Construction d'un escalier
 - Pose d'un bac à déchets verts
 - Agrandissement du columbarium

Commission Scolaire

CM du 16/12/2021

Des tests salivaires sont réalisés tous les lundis à l'initiative de la Directrice, acceptés par la majorité des parents d'élèves

O La multiplication des cas contact et des cas COVID perturbe l'organisation de l'école mais impacte également fortement le restaurant scolaire. Il a été demandé à la Directrice de prévenir la Mairie le plus rapidement possible des absences d'enseignants afin de pouvoir annuler les commandes de repas auprès du traiteur et éviter ainsi le maximum de gaspillage.

> SIVU Gymnase Collège Bouvier

O La modification de la carte scolaire a permis à de nouvelles communes d'intégrer le collège Bouvier sans contrepartie financière. La Communauté de Communes et le Département ont été sollicités pour tenter de trouver une solution à ce problème. Certaines communes, Chassignieu, Blandin participent peu, d'autres comme Val de Virieu ne versent rien alors que le nombre d'élèves bénéficiant des infrastructures du gymnase est très élevé. Montferrat a décidé d'une participation forfaitaire de 300.00 €. La Bâtie, pour sa part, maintient sa position et refuse de régler sa quote-part depuis 2021 dans l'attente d'un changement de statuts ou de la prise en charge du gymnase par le Département. Un courrier a d'ailleurs été envoyé à Madame Hartmann et Monsieur Rajon, Conseillers départementaux, dans ce sens.

> CCAS

- O Des bons de fin d'année ont été attribués à un certain nombre de personnes connues pour avoir des difficultés financières. Cette distribution se voudrait basée sur des critères précis, de revenus, de charges... mais la difficulté majeure est de cibler les personnes dans le besoin
- O Téléalarme : une petite dizaine de personnes ont adhéré au contrat de téléalarme Bluelinea et le même nombre est adhérent au contrat du CCAS de Bourgoin-Jallieu.
- o Lors de la dernière réunion du CCAS, la décision a été votée d'augmenter la participation au permis de conduire à 100.00 €.

> Intervention de Monsieur le Maire

- o Madame Guymard devrait faire une restitution du diagnostic social agents/élus courant janvier.
- O Un prestataire a élaboré le document unique, à destination des agents, qui recense
 - les méthodes de travail
 - la sécurité
 - la professionnalisation
 - les formations nécessaires au respect de la sécurité.
- O L'élaboration du règlement intérieur et la rédaction d'une charte du personnel sont toujours à l'ordre du jour.
- O Tous les pôles professionnels de la Commune fonctionnent malgré des difficultés pour remplacer les agents absents et pour aménager les postes non remplacés.
- o L'agence postale constate un afflux important de clients
- O Le pôle École s'organise malgré les difficultés évoquées ci-dessus, et la fatigue qui s'installe après ces longs de pandémie et des protocoles changeants. Les agents font preuve d'une bonne adaptation ; des félicitations leur sont ici adressées.
- O Le pôle technique fonctionne bien. L'entretien du village se fait régulièrement. La Commune a fait l'acquisition de divers matériels en 2021.
- Les permanences d'élus ont permis de recevoir une trentaine de personnes sur des sujets divers et variés. Cette proposition de rencontre avec les administrés semble être important pour tisser ou garder le lien entre élus et population.
- o La Commune commence l'année 2022 sur des projections positives !!!

Prochaine réunion du Conseil Municipal

o Elle est prévue le mercredi 2 février 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

Nicolas SOLIER	Alain VINCENT	EDITH CHAMBAZ-	René BALMAIN
Maire	1 ^{er} adjoint	RAMBAUD	3 ^{ème} adjoint
		2ème adjoint	

Françoise PONCET 4ème adjoint	Eric GUILLAUD 5ème adjoint	Frédéric MINIERE	Armelle THIERNESSE
Ismaël BRAHIMI	Christophe VAGLIO Excusé	Sonia ROUSSEAUX	Laëtitia PLASSIARD Absente
Nadège PESSE	Sébastien PONCET	Clémence MACHET	Benjamin REGIS
Didier PERRIN	Ghyslaine BILLAUD		

CM du 16/12/2021 8